

# INFORMATION PRATIQUES ET UTILES

## LE SECRÉTARIAT :

L'accueil des élèves se fait uniquement pendant les récréations du matin et de l'après-midi. Pour la remise de documents, une boîte aux lettres, relevée quotidiennement, est installée près du bureau de la Vie scolaire. Merci de prévenir votre enfant.

*Tout changement administratif en cours d'année : adresse, numéro de téléphone, ... doit être fait sur votre espace personnel école directe (ensuite nous pourrons valider votre demande)*

## Les documents suivants sont à envoyer impérativement et uniquement par courrier postal au secrétariat

Merci de ne pas les faire passer par votre enfant, ils sont souvent oubliés ou perdus...

### - La Fiche de Dialogue d'ORIENTATION (de la 6<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>)

Attention : il y a plusieurs envois dans l'année, fin d'année comprise. (Soyez vigilant : faites toujours une photocopie du document).

### - Les Courriers avec CHÈQUE

### - Le Dossier de Demande de BOURSES (septembre pour le collège et le lycée)

## LA RÉSERVE D'ARGENT : (Le service comptabilité ne fait pas d'avance aux élèves.)

Obligatoire pour les élèves internes : 1 chèque de 100€ (à l'ordre de : ESSOR LOISIRS) à remettre au responsable du foyer

Ce dernier encaissé dès la rentrée, sert à couvrir les frais liés à des départs anticipés (maladie...) ou des retours retardés (retenue vendredi soir...). Le solde sera remis en fin d'année aux parents.

Pour chaque retrait d'argent, un mail des parents est obligatoire : [foyer@orveau.com](mailto:foyer@orveau.com)

Un responsable du foyer sera présent dans le hall des classes le dimanche de la rentrée

## LE TRANSPORT :

La « fiche de transport » est maintenant dématérialisée avec le formulaire général en ligne. Si vous avez choisi de régler par chèque (à l'ordre de l'OGEC NDO) vous devez nous le faire parvenir avant le 25 juillet en précisant bien : nom, prénom, classe de l'élève et ligne de bus choisie.

Pour les frais de car hors abonnement annuel : n'oubliez pas de donner à votre enfant le montant correspondant aux frais de tickets ou de la carte 10 trajets.

## INSCRIPTION AU RUGBY :

Un responsable sera présent dans le hall des classes le dimanche de la rentrée

Pour une inscription prévoir :

- 1 chèque de 160€ à l'ordre de OGEC Notre Dame d'orveau
- 1 certificat médical pour la pratique du rugby
- 1 **ECC** avec un médecin du sport.

Les 2 sont obligatoires pour participer à l'activité rugby à l'école.

D'autres activités seront proposées à la rentrée et validées en fonction du nombre de participants

**ALLOCATIONS DIVERSES** : Pour toute demande d'allocation transport, internat..., veuillez contacter directement le Conseil Général Régional ou Départemental dont vous dépendez.

**CASIER** : Les élèves disposent d'un casier dans le hall du bâtiment des classes pour déposer leurs affaires. Ils sont attribués de façon nominative par la Vie scolaire et mis à disposition gratuite de l'élève. Un cadenas à clé est obligatoire pour en bénéficier.

**MANUEL SCOLAIRE** : Ils sont prêtés par l'école et remis le jour de la rentrée le 30 août. *Les ouvrages non rendus ou détériorés seront facturés en fin d'année.* Ils doivent obligatoirement être recouverts très rapidement.

**DÉGRADATION** : Les frais de remplacement et/ou de réparation sont refacturés à la famille. En cas de dégradation volontaire, l'enfant sera sanctionné. Un état des lieux des chambres de l'internat est réalisé en début et en fin d'année scolaire.

**TABAC** : La consommation de tabac est interdite par la loi dans les établissements scolaires. En conséquence, **tout élève pris en train de fumer sera sanctionné.**

**PORTABLES et ENCEINTE** : La règle est très claire : tout adulte qui voit un écran ou une enceinte le confisque et le remet au directeur qui le rendra à la famille le jour du départ.

**Si la famille demande à récupérer l'écran avant la date du départ, elle récupère également l'élève et le scolarise ailleurs.**

**LE PASS CULTURE SPORT LYCEEN** : Votre enfant devra s'inscrire via un site internet pour bénéficier des offres ci-dessous : **Un lien lui sera donné à la rentrée par son professeur titulaire.**



**Le Pass Culture est obligatoire pour toutes les familles des Lycéens. Certaines réductions seront utilisées directement dans le cadre scolaire et couvriront largement les frais d'inscriptions de 8 € demandés lors de l'enregistrement.**